BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

> Direction générale des collectivités locales

Département des études et des statistiques locales

Circulaire du 28 février 2011 relative aux budgets primitifs des régions 2011

NOR: COTB1104711C

Le ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration chargé des collectivités territoriales à Mesdames et Messieurs les préfets de région.

Comme chaque année, la direction générale des collectivités locales procède à l'analyse des budgets primitifs des régions. Je vous saurais gré de m'adresser un exemplaire du budget 2011 de votre région dès qu'il vous aura été transmis.

Vous voudrez bien y joindre les annexes et notamment le rapport de présentation, dont les informations sont précieuses pour l'analyse des crédits votés.

Ces documents sont à envoyer dès que possible, et au plus tard le 30 avril 2011 à :

Mlle Angéline MAHEN, direction générale des collectivités locales, département des études et des statistiques locales, 2, place des Saussaies, 75008 Paris.

Pour le ministre et par délégation : Le directeur général des collectivités locales, É. JALON